



AR/31/7.1.0/20240703/1053

PORTANT NOMINATION DE MANDATAIRES SUPPLEMENTAIRES POUR LA REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DE TOUS LES DROITS ET PRODUITS LIES AUX SPECTACLES ET MANIFESTATIONS ORGANISES PAR LA VILLE DE MONTEUX – Régie n° 201107

Le Maire de MONTEUX,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics

Vu la décision du Maire n°17/1996 du 18 juillet 1996 relative à la régie de recettes pour l'encaissement des produits des entrées aux spectacles et autres manifestations organisés par la Ville, des droits de participation à toutes les activités liées à ces manifestations et du produit de vente de tous les objets ou produits vendus lors de ces événements,

Vu la délibération en date du 15 octobre 1998 fixant le régime indemnitaire global des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux au maximum prévu par la réglementation ;

Vu la décision n°127 du 20 octobre 2021 portant modification de la régie de recettes pour l'encaissement de tous les droits ou produits liés aux spectacles et manifestations organisées par la Ville de Monteux ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 3 juillet 2024

Considérant qu'à l'occasion des manifestations estivales 2024 les entrées seront vendues à l'Office de Tourisme Intercommunal et au service événements.

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir des mandataires supplémentaires pour la vente des entrées aux manifestations estivales et notamment celles d'Off les Murs et du Feu de Monteux,

ARRETE

ARTICLE PREMIER :

En cas d'absence de Monsieur Philippe PERDRIAUD, outre Mesdames Marjorie Parfait, Virginie Gasquerel, Sophie Le Goff et Myriam Richard, Il sera remplacé par Madame Delphine Lebrun, née le 24/06/1968 à Villers-Semeuse et Monsieur Franck Bernard, né le 02/11/1969 à Carpentras. qui sont nommés mandataires de la régie de recettes pour l'encaissement de tous les droits et produits liés aux spectacles et manifestation organisés par la Ville de Monteux pour le compte et sous la responsabilité du régisseur, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de ladite régie.

ARTICLE 2

Par ailleurs, compte tenu des manifestations estivales importantes que sont le festival OFF les Murs et le Feu de Monteux, Sandra LLUCH née le 10/07/1969 à Avignon (Vaucluse), Ine CRABBE née le 20/06/2000 à Asse (Belgique) et Eloïse MOREL née le 14/12/1984 à Bondy (Seine-Saint-Denis) et sont nommées mandataires de la régie de recettes pour l'encaissement de tous les droits et produits liés aux spectacles et manifestation organisés par la Ville de Monteux jusqu'au 31 août 2024, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de ladite régie.

ARTICLE 3

Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal. Elles doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

ARTICLE 4

Les mandataires sont tenues d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.



Pour avis favorable,
Le Receveur Municipal


Michel CORNILLE
Comptable Public

Monteux, le 3 juillet 2024

Christian GROS

Maire de MONTEUX



Signature du régisseur et des mandataires suppléants
précédée de la formule manuscrite « Vu pour acceptation »

Philippe PERDRIAUD
Régisseur Titulaire

Marjorie PARFAIT
Mandataire

Myriam RICHARD
Mandataire

Delphine LEBRUN
Mandataire

Sophie Le GOFF
Mandataire

Virginie GASQUEREL
Mandataire

Franck BERNARD
Mandataire

Signature des mandataires supplémentaires
précédée de la formule manuscrite « Vu pour acceptation »

Sandra LLUCH
Mandataire supplémentaire

Ine CRABBE
Mandataire supplémentaire

Eloïse MOREL
Mandataire supplémentaire

Acte exécutoire

Publié le : 03 juillet 2024

Notifié le :